

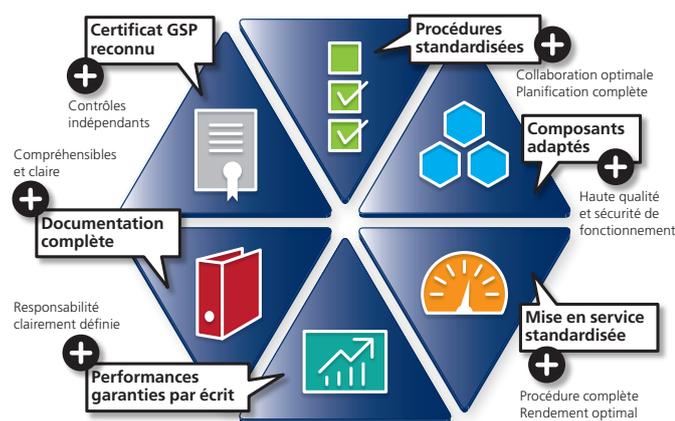
# Le pompe à chaleur système–module

## Un nouveau standard pour plus de transparence

### Un système à la place de composants indépendants

Le PAC système–module (système de pompe à chaleur modulaire) est un nouveau standard pour la conception et la fabrication d'installation de PAC jusqu'à 15 kW de capacité de chauffage (aux valeurs A-7/W35, B0/W35, W10/W35). Ces installations conviennent aussi bien aux bâtiments neufs qu'à des bâtiments rénovés.

Le PAC système–module est développé en conformité avec le certificat de qualité international pour les PAC.



Le PAC système–module est un nouveau principe, à différencier des installations habituelles d'aujourd'hui très largement répandu puisqu'il s'agit d'un assemblage de composants pour aboutir à un système global. Les composants de la source de chaleur, la pompe à chaleur, les pompes de circulation, le stockage, l'hydraulique, le système de distribution de chaleur, le chauffe-eau et le contrôle commande sont regroupés dans un **système global** de production de chaleur.

### Réduire les problèmes d'interfaces

Le PAC système–module est fait de telle façon qu'il permet de réduire les problèmes d'interfaces lors des phases de conception et d'installation. Cela permet de répartir clairement les compétences et les responsabilités entre l'installateur et le fournisseur. Grâce à ces mesures, ainsi qu'à la standardisation de la mise en service et des contrôles ultérieurs, le client est en possession d'une installation conforme aux attentes qu'il est en droit d'avoir, c'est à dire une installation de qualité, énergétiquement efficace, et au fonctionnement sûr. Lors de l'installation d'un PAC système–module, le propriétaire obtient un certificat pour son installation.

Les associations suissetec, le GSP, ICS et la SICC ont développé, en collaboration avec les plus importants fabricants/fournisseurs de PAC, et le soutien de SuisseEnergie, le cahier des charges du PAC système–module. C'est sur cette base que les fabricants/fournisseurs développeront les modules qui seront contrôlés et certifiés par une commission spécialisée indépendante du GSP.

### Nouveau standard suisse

Suissetec, le GSP, ICS, la SICC et SuisseEnergie définiront et promouvront le PAC système–module comme nouveau standard suisse pour la conception et la construction d'installation de PAC jusqu'à 15 kW de capacité de chauffage.

Les autorités cantonales qui ont été contactées à ce jour sont favorables à ce nouveau PAC système–module. Il est même raisonnable d'envisager que dans certaines conditions, l'utilisation de ce PAC système–module devienne une condition pour l'obtention d'aides financières.



## Un gros avantage pour les installateurs

Le PAC système-module présente un bon nombre d'avantages non négligeables pour les installateurs-chauffagistes.

En voici quelques uns:

- Les installations qualitativement supérieures seront officiellement favorisées.
- L'installateur peut faire valoir des arguments qui justifient un prix correct pour une installation. Plus besoin de vendre des PAC au plus bas prix, la qualité des installations est un argument de poids.
- L'installateur est en mesure de vendre à ses clients une installation de PAC énergétiquement plus efficace.
- L'installateur vend et installe un système soumis à une norme, ce qui lui permet de garantir en toute confiance et sans hésitation aux propriétaires qu'ils investissent dans une installation fiable.
- L'installateur n'a plus besoin de se fournir en composants chez plusieurs fournisseurs, il peut désormais se procurer les composants les plus importants à un seul et même endroit.
- Il gagne non seulement du temps mais aussi limite les risques d'incompatibilité entre certains composants ainsi que des problèmes d'interfaces.
- L'installateur est en mesure de garantir à ses clients une installation de grande qualité et d'une grande efficacité énergétique.
- Une diminution des interventions d'urgences après la mise en service.
- Un traçage depuis l'installation du système, ce qui permettra d'éviter nombre de discussions superflues avec les propriétaires.
- Les clients seront satisfaits et auront une image positive de l'entreprise. Les propriétaires n'hésiteront pas à les recommander. Le bouche à oreille étant bien souvent la meilleure et la moins coûteuse des publicités.

Plus d'informations:

[www.suisseenergie.ch](http://www.suisseenergie.ch)



### SuisseEnergie

Office fédéral de l'énergie OFEN, Mühlestrasse 4, 3063 Ittigen · adresse postale: 3003 Berne  
Tél. 031 322 56 11, Fax 031 323 25 00 · [contact@bfe.admin.ch](mailto:contact@bfe.admin.ch) · [www.suisse-energie.ch](http://www.suisse-energie.ch)

**Distribution:** Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL, Vente/remise des publications, 3003 Berne · [www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)  
N° de commande: 805.065.f 01.14 1'550 860324535